



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 9 décembre 2025.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Propriété visée par la demande :

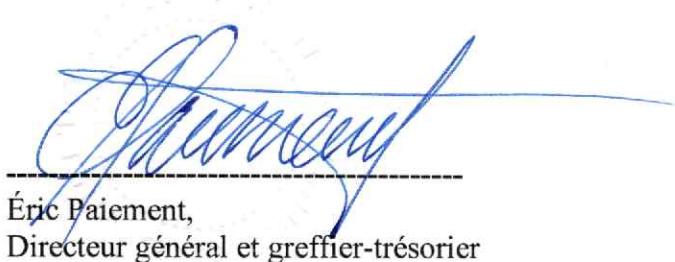
**Chemin du Barrage
Matricule 0560 07 6902**

Nature et effet de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'une roulotte sur un terrain vacant non conforme (non constructible) qui a été inscrite à l'index des immeubles (registre foncier) en date du 2 mars 2017 et ainsi permettre de déroger à l'article 5.3.2 du règlement de zonage numéro 139 relatif aux roulettes sur terrains vacants non conformes, non constructibles, ayant une superficie de 1 029.70 mètres carrés, suivant l'article 5.3.2 du règlement de zonage no. 139.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public sur le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 24 novembre 2025.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier